

Contact
Contact

La Passerelle
31, rue d'Épernon
78 550 HOUDAN

Tél : 01 30 41 65 10
Fax : 01 34 83 19 12

@ : lapasserelle@cc-payshoudanais.fr

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 13h30 à 17h



Communauté
de Communes
Pays Houdanais
22 porte d'Épermon

78550 Maulette
T. 01 30 46 82 80
F. 01 30 46 15 75
ccph@cc-payshoudanais.fr
www.cc-payshoudanais.fr

Maison
des services
Publics

La Passerelle

Administration
générale

Présentation

La Communauté de Communes du Pays Houdanais a ouvert en septembre 2012 la maison des services publics dénommée « La Passerelle ».

La vocation de cet équipement est d'informer largement la population du Pays Houdanais et de lui offrir un accès de proximité à différents services publics.

Cet équipement est situé au centre du territoire houdanais et de la commune de Houdan, proche du lieu d'accueil et de proximité du Conseil Départemental des Yvelines, de la Médiathèque "Jean FERRAT", d'une structure multi-accueil, de la maison de anciens "la grange" et de la salle des associations houdanaises "Henri CUQ".

Elle accueille dans ses locaux le service emploi de la CCPH et les permanences de certaines institutions destinées aux habitants.

Point Internet

Deux ordinateurs sont mis à votre disposition pour des recherches administratives. Vous avez également la possibilité d'imprimer ou de photocopier vos documents administratifs.

Salle aux associations

Une salle de réunion ainsi qu'une salle d'archives sont mises gratuitement à disposition des associations communautaires.

La salle de réunion est disponible tous les jours de la semaine de 9h à 23h. La réservation se fait auprès de l'accueil de la Passerelle.

Pour connaître les modalités de mise à disposition pour le stockage de vos archives, vous pouvez vous rapprocher de l'accueil de la CCPH.

Contact : 01 30 46 82 80

Services

Le service « Emploi » de la Communauté de Communes du Pays Houdanais y est installé depuis 2012. Ce service accueille les demandeurs d'emploi et les aide à trouver un emploi et à sortir de leur isolement en complétant les appuis officiels par un accompagnement personnalisé. Le service « Emploi » met en relation les employeurs et demandeurs d'emploi sur notre territoire.



Permanences sur rendez-vous uniquement

Plusieurs partenaires tiennent des permanences ou interviennent sur demande à la Maison des Services Publics :

- **La Mission Locale de Rambouillet (pour les jeunes de 16 à 25 ans)**

Permanences chaque mardi et jeudi matin

Prise de rendez-vous au : 01 34 83 34 12

- **La Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAMIF)**

Permanences chaque lundi matin

Prise de rendez-vous au : 01 71 64 12 26 de 9h à 12h du lundi au vendredi

- **La CAF des Yvelines**

Un travailleur social reçoit les familles, sous certaines conditions, chaque jeudi et vendredi.

Renseignements à l'accueil de la Passerelle au : 01 30 41 65 10

Pour vos formalités administratives et vos paiements, veuillez vous adresser à l'agent d'accueil de la Passerelle ou par internet sur le www.caf.fr

- **Un conciliateur de justice vous accueille pour régler un litige civil à l'amiable**

Permanences chaque vendredi matin

Prise de rendez-vous au : 01 30 41 65 10

- **PRO BTP (Aide dossier sociale, Aide dossier retraite, Aide dossier invalidité, Prévoyance (indemnité journalière), Maintien des droits gratuits)**

Permanences chaque lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Prise de rendez-vous au : 06 73 30 36 45

- **Les Assistantes Sociales du conseil départemental**

Permanences sur rendez-vous

Prise de rendez-vous au : 01 30 83 68 36

- **L'Association UFC QUE CHOISIR**

Permanence le premier vendredi de chaque mois, de 9h à 12h

<https://rambouillet.ufcquechoisir.fr/les-permanences/>

Téléphone : 01 78 82 52 12

E-mail : contact@rambouillet.ufcquechoisir.fr

- **La CPAM**

Permanences du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h

Offre de service de 1^{er} niveau (aide à manipuler Ameli, trouver des documents, attestations et des infos). Pas de gestion de contentieux avec la CPAM.

Prise de rendez-vous au : 01 30 41 65 10

- **Un avocat**

Permanences le 1^{er} mercredi de chaque mois

Assure des consultations d'ordre généraliste

Prise de rendez-vous au : 01 30 41 65 10

